

UNIVERSITÉ DE  
TOULOUSE II – LE MIRAIL

IUFM DE  
MIDI-PYRÉNÉES

ÉCOLE INTERNE DE L'UNIVERSITÉ  
DE  
TOULOUSE II – LE MIRAIL



**MASTER PREMIÈRE ANNÉE  
MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION :  
HOTELLERIE RESTAURATION**

Parcours « Service et Accueil en Hôtellerie Restauration »

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**INTÉGRATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES MENTALES EN  
LYCÉES PROFESSIONNELS  
D'HÔTELLERIE-RESTAURATION**

Présentée par :

**Marie GASSON BETUING**

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens tout d'abord à remercier mon maître de stage, M. Paul Gérony, professeur de didactique disciplinaire à l'IUFM de Toulouse, pour ses conseils et son suivi durant l'élaboration de ma note de synthèse. Merci à M. Jeunier, chercheur et professeur de méthodologie du mémoire, pour son aide.

Merci également à toute l'équipe des enseignants de l'IUFM pour leur formation et leur disponibilité durant cette année de Master 1. Un merci particulier à M Cinotti pour ses cours d'informatique, essentiels à la mise en forme du document.

## INTRODUCTION

« L'amélioration d'un groupe n'a pas pour base l'élimination des moins bons, ni la sélection des meilleurs. Elle vient des personnes handicapées qui ont surmonté leur handicap. » Albert Jacquard, chercheur et essayiste français, spécialiste de génétique des populations, évoque par cette pensée, tout l'enjeu que revêt l'intégration des personnes handicapées dans notre société.

Cette prise de conscience, qui accorde de l'importance à la socialisation et à l'éducation des personnes handicapées, est relativement récente. En effet, surmonter un handicap, quels que soient les obstacles physiques ou psychiques rencontrés, passe par l'apprentissage et la valorisation des compétences de chacun.

Le système éducatif actuel s'est considérablement amélioré ces dernières années concernant la prise en charge du handicap en milieu scolaire. Cependant, de nombreux progrès restent encore à faire, notamment au sujet de l'accompagnement des personnes handicapées mentales. La complexité de ce type de handicap, et l'appréhension qu'elle entraîne chez les différents acteurs éducatifs ne doivent pas être tabous. Au contraire, il est crucial de faire le point sur les nombreux outils pédagogiques susceptibles de permettre le développement en milieu scolaire d'un enfant handicapé mental, de comprendre leur fonctionnement et leur articulation. Mais surtout, il est nécessaire d'identifier à partir de là, les lacunes que présentent ces méthodes pour définir de manière cohérente des actions pédagogiques qui soient le fruit d'une réflexion à la fois théorique et pratique.

Ainsi, en partant des différents travaux existants sur le sujet, il faudra se demander de quelle manière le système éducatif doit-il être envisagé pour qu'il soit le plus possible favorable au développement d'une personne handicapée mentale ?

Une brève réflexion autour de la notion de handicap mental et sa prise en charge progressive par le système éducatif (1) permettra d'introduire les quelques principes généraux déjà existants qui favorisent l'intégration des personnes handicapées mentales en milieu scolaire (2). Un contexte éducatif plus particulier sera enfin abordé avec la question de l'accompagnement des élèves handicapés mentaux dans les lycées professionnels de la filière hôtellerie-restauration (3).

### 1. LA QUESTION ANCIENNE DE LA COMPLEXITE DU HANDICAP MENTAL DANS L'APPRENTISSAGE SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, le système éducatif est confronté à la question complexe de l'intégration du handicap mental à l'école. Aussi, il est important de remarquer les théories pédagogiques qui ont contribué à favoriser cette intégration (1.1) et l'évolution de cette prise en charge (1.2).

## **1.1. Les théories pédagogiques basées sur les différents symptômes du handicap mental**

Il paraît essentiel de définir ce qu'est le handicap mental (1.1.1) ainsi que d'observer les différents degrés qu'il comprend (1.1.2).

### **1.1.1. Les définitions du handicap mental**

Le handicap mental est défini classiquement comme « l'ensemble des affections qui empêchent l'accès de l'enfant à l'autonomie et à l'adaptation sociale »<sup>1</sup>. Légalement, la loi de 2005 énonce que « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »<sup>2</sup>. D'un point de vue plus médical, le handicap mental serait, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, une diminution progressive ou définitive de l'intégrité d'une personne « soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise. » (Lieberman, 1988, p 38-39). Enfin, la doctrine, quant à elle, définit le handicap mental comme se référant « à un fonctionnement intellectuel général significativement inférieur à la moyenne, existant en même temps que des déficits du comportement adaptatif et se manifestant durant la période développementale » (Lambert, 1981, p 12)<sup>3</sup>.

Mais ces définitions sont relativement globales et il convient de préciser les différents niveaux de handicap mental.

### **1.1.2. La prise en compte des différents niveaux de handicap mental**

De nombreux pays se réfèrent à la classification établie en 1989 par l'OMS, qui distingue quatre catégories de handicap mental, à savoir, le handicap mental léger (QI entre 50-55 à 70-75), le handicap mental modéré (QI entre 35 à 50-55), le handicap mental sévère (QI entre 20-25 à 35) et le handicap mental profond (QI entre 0 à 20-25)<sup>4</sup>. Cette classification qui permet une distinction simple des différents niveaux de handicap mental ne peut cependant pas constituer une référence unique pour l'enseignement. En effet, les enseignants ne doivent pas « se laisser abuser par la magie des chiffres. Il est important pour eux de connaître ce que sont les tests d'intelligence, ce qu'ils peuvent offrir comme indications et en quoi leur introduction dans le processus éducatif est limitée. »

---

<sup>1</sup> LAROUSSE. *Dictionnaire Larousse* [en ligne]. Disponible sur :

<[http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/d%E9ficiency\\_mentale/12405](http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/d%E9ficiency_mentale/12405)> (Consulté le 12-01-2013).

<sup>2</sup> LEGIFRANCE. *Article L.114 de la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005* [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id>> (Consulté le 12-01-2013).

<sup>3</sup> Cité par Grossman, 1973, p 11.

<sup>4</sup> Christine PHILIP, Professeur à l'INS HEA (Suresnes), *Le handicap mental et psychique : la déficience intellectuelle ou le retard mental avec troubles associés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ash-nord77.ac.creteil.fr/file/Lehandicapmentaletpsychiqueformatok.pdf>>. Consulté le (19-01-2013)

(Lambert, 1981, p 96). Toutefois, l'enseignant doit garder à l'esprit que ce genre de classification ne doit pas influencer significativement sa pédagogie face au handicap mental car beaucoup de paramètres tels que l'entourage affectif et social de l'enfant peuvent faire évoluer ce type de données<sup>5</sup>. L'utilité première de cette démarche de classement va permettre en amont de « graduer les mesures de soutien » (Doré, Wagner, Brunet, 1996, p 28) requis par les personnes atteintes de handicap mental.

Définir le handicap mental permet de mieux l'appréhender. Cependant, il faut bien constater que sa prise en charge dans le milieu éducatif n'a pas toujours été une volonté.

## **1.2. Évolution de la prise en charge du handicap mental dans le milieu éducatif**

D'abord complètement exclues du système éducatif (1.2.1), les personnes handicapées ont peu à peu été intégrées au milieu scolaire (1.2.2).

### **1.2.1. Le rejet catégorique des personnes handicapées dans le système éducatif**

Il faut bien constater que la vision de la société sur le handicap mental en particulier, a évolué en concordance avec les recherches scientifiques effectuées dans ce domaine. En effet, ce handicap souvent « invisible » physiquement et incompréhensible par sa complexité, a longtemps fait l'objet de théories engendrant peur et exclusion. Ces visions favorisant le rejet du handicap mental ont prévalu de l'Antiquité à la Renaissance en passant par le Moyen-âge (Lambert, 1981, p 11). Ce n'est qu'au début du XIXe siècle, qu'émerge la notion d'arriération qui explique le handicap mental par un sous-développement des capacités intellectuelles du sujet, le rendant cependant inapte à suivre l'enseignement commun (Plaisance, 2000, p 15). Cette différence mentale de ces personnes handicapées, qui en faisait « des êtres d'exception, inquiétants, dangereux peut-être » (Simon, 1988, p 13) a entraîné ainsi, au cours du XIXe siècle, l'hospitalisation en asiles de nombreuses personnes souvent forcées à demeurer dans des conditions « matérielles et morales misérables » (Lantier, Verillon, Aublé, Belmont, Waysand, 1994, p 14). A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'émergence des sociétés industrialisées et le progrès scientifique ont marqué une « transformation radicale » des systèmes de valeur au sein de la société (Lambert, 1981, p 11) et ont par là considérablement fait évoluer la notion de handicap mental. Heureusement, une intégration progressive des personnes handicapées en milieu scolaire va s'organiser au fil des années.

### **1.2.2. L'intégration progressive des personnes handicapées en milieu scolaire**

Il serait faux de penser que le système éducatif n'a commencé à prendre en compte le handicap mental seulement à partir de la Seconde Guerre Mondiale. En effet, la création de classes spéciales dès 1897, sous

---

<sup>5</sup> LAROUSSE. *Dictionnaire Larousse : Les différents types de déficience mentale* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/d%E9ficience\\_mentale/12405](http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/d%E9ficience_mentale/12405)> Consulté le (17-01-2013).

l'impulsion des travaux du neurologue Bourneville, va marquer le commencement d'une intégration qui va se faire progressivement au fil des années (Cf. Annexe 1).

Cette évolution de la prise en charge du handicap mental dans le système éducatif, loin d'être idéale, permettra quand même d'établir des principes permettant de favoriser l'intégration.

## **2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTÉGRATION DU HANDICAP MENTAL DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

Ce sont les différents processus mis en place qui vont conditionner l'effectivité de cette intégration (2.1). De plus, le rôle des acteurs de cette dynamique va permettre l'articulation et l'utilisation de ces outils (2.2).

### **2.1. Les processus et systèmes mis en place pour faciliter l'intégration**

Plusieurs systèmes d'intégration existent car ils se basent sur des modèles différents selon les pays (2.1.1). Dès lors, en découlent des pratiques pédagogiques différentes et des infrastructures multiples (2.1.2).

#### **2.1.1. Les différents modèles d'intégration selon les pays**

La réflexion autour de l'accompagnement des personnes handicapées mentales dans le milieu scolaire a donné naissance à un débat qui est le point de départ de l'adoption des différents modèles d'intégration par les pays. En effet, c'est au cœur de cette réflexion que viennent s'opposer deux thèses, à savoir d'une part la thèse ségrégationniste, défendue par une minorité, prônant « envers et contre tout le maintien d'un enseignement spécial distinct de l'enseignement régulier » et d'autre part la thèse intégrationniste préconisant « l'insertion des handicapés mentaux dans le système régulier » (Lambert, 1981, p 28-29). Au-delà de cette opposition, il faut cependant remarquer que deux concepts s'opposent également au sein même de la thèse favorisant l'intégration. Ces deux philosophies différentes, apparues dans les années 60, prévoient des modes d'organisation selon des méthodes d'intégration dissemblables (Doré, Wagner, Brunet, 1996, p 30 à 36). En effet, il faut distinguer deux méthodes d'intégration différentes que sont le mainstreaming d'une part et le concept d' « inclusion totale » d'autre part (Cf. Annexe 2). C'est la confrontation entre ces différentes thèses qui a fait apparaître plusieurs modèles d'intégration (au sens large) des élèves handicapés dans les systèmes scolaires des divers pays. Il faut néanmoins remarquer que dans les pays européens, c'est la politique d'inclusion qui domine dans le milieu scolaire. Cependant, les conceptions des pays autour de cette volonté d'inclusion se séparent en trois axes différents : la « voie de la trajectoire unique » qui préconise dans tous les cas une intégration en établissements ordinaires avec un recours très rare à l'enseignement spécialisé, puis la méthode des « deux systèmes éducatifs distincts » qui oriente les élèves vers une école ordinaire ou spécialisée selon leurs besoins et enfin, la méthode d'intégration multiple qui emprunte un peu des deux méthodes précédentes et adapte l'enseignement selon les besoins de l'élève (Cf. Annexe 3).

Cependant, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), ces politiques d'inclusion, font l'objet de critiques par certains pays voyant ces principes comme une menace pour les acteurs de l'éducation spéciale ainsi que pour ceux du système ordinaire.<sup>6</sup> Il convient donc d'insister sur le fait que c'est la pluralité des pratiques pédagogiques et des infrastructures qui permettra de favoriser l'intégration et le développement de l'enfant handicapé mental.

## **2.1.2. Des pratiques pédagogiques et des infrastructures multiples**

Il faut distinguer les pratiques pédagogiques (2.1.2.1) des infrastructures existantes (2.1.2.2).

### **2.1.2.1. Les différents modèles d'enseignement**

La pratique pédagogique traditionnelle en matière d'accompagnement d'un élève handicapé mental est l'apprentissage individuel. Cette méthode, élaborée par les médecins-éducateurs Itard (1774-1838) et Seguin (1812-1880), a fait ses preuves puisqu'elle est reconnue comme « le moyen le plus efficace pour rencontrer les besoins des handicapés ». Cependant, des études récentes ont montré les bienfaits du travail de groupe sur le développement des élèves handicapés mentaux modérés et sévères (Lambert, 1981, p 172 à 178). Il faut bien observer que l'efficacité des méthodes pédagogiques réside dans son adaptation à l'élève et non pas dans sa conformité à des modèles préétablis. Ainsi, les modèles d'enseignement sont très nombreux puisqu'ils ont pour objectif de « tenir compte de la diversité des degrés d'acquisition des individus formant un groupe-classe ». Même s'il est impossible de faire une liste exhaustive des modes d'enseignement pratiqués, pour la raison énoncée précédemment, il est utile d'établir des grandes catégories de principes pédagogiques permettant d'aiguiller l'enseignant. Quatre grandes méthodes d'apprentissage paraissent englober les différentes pratiques pédagogiques. Il s'agit de l'apprentissage individuel (vu précédemment), de l'apprentissage coopératif, de l'apprentissage par activité et de l'enseignement par les pairs (ou tutorat) (Cf. Annexe 4).

Il n'existe donc pas de modèle unique d'organisation du milieu scolaire. D'autant que ces diverses pratiques pédagogiques se conjuguent avec les différentes structures dans lesquelles elles vont être mises en place.

### **2.1.2.2. Les infrastructures multiples**

Les infrastructures se déclinent en trois catégories correspondant au degré de handicap du sujet accueilli. Ainsi, ce dernier pourra être placé dans une classe ordinaire, une classe spécialisée ou un établissement médico-social. Généralement, la scolarisation individuelle, c'est-à-dire le placement d'un élève handicapé mental dans une classe ordinaire sera accompagné d'une aide dispensée par un auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I) ou un auxiliaire de vie scolaire pour l'aide mutualisée (AVS-M) et à des matériels pédagogiques adaptés. Ce mode de scolarisation et le recours à ces infrastructures interviendra dans une situation de handicap

---

<sup>6</sup> Madjid MADOUCHE, chargé de mission à la Ville de Besançon, *Etude comparative des politiques du handicap dans plusieurs pays européens*, Octobre 2006, p 64 à 66 [en ligne]. PDF disponible sur : <[http://www.besancon.fr/gallery\\_files/site\\_1/346/9074/13829/etudecomparative.pdf](http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/9074/13829/etudecomparative.pdf)> (Consulté le 20-02-2013)

mental relativement léger. Dans des cas plus difficiles, le recours à la scolarisation collective, c'est-à-dire en structure spécialisée sera nécessaire. Prévu à cet effet, les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) « accueillent des enfants présentant un trouble mental, auditif, visuel ou moteur et pouvant tirer profit d'une intégration en milieu scolaire ordinaire. Les élèves reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS, et partagent certaines activités avec les autres écoliers ». De même, dans le secondaire, « lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle ne sont pas compatibles avec leurs troubles, les élèves présentant un handicap peuvent être scolarisés dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) »<sup>7</sup>. Il s'agit donc d'infrastructures intermédiaires entre le système classique et le système médico-social. Les ULIS sont particulièrement actives dans les lycées professionnels où elles sont incitées à fonctionner en réseaux. Enfin, les établissements médico-sociaux, permettent de dispenser à l'enfant un accompagnement scolaire, éducatif et thérapeutique. Ces prises en charges particulières, sont basées sur un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui sera mis en œuvre par une unité d'enseignement correspondant au besoin de l'enfant accueilli. D'autres infrastructures remplissant une mission d'accompagnement des personnes handicapées existent également. C'est le cas des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des Établissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT), et des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Élèves en Difficultés (RASED).

## **2.2. Les divers acteurs de l'intégration, leurs rôles et leurs limites**

L'intégration scolaire d'un enfant handicapé mental ne peut se faire uniquement au travers de principes pédagogiques et les acteurs amenés à jouer un rôle dans cette intégration, doivent prendre conscience de l'importance de leur action (2.2.1) et de leurs limites (2.2.1).

### **2.2.1. Le rôle des acteurs essentiels à l'intégration**

Lorsque la notion d'acteur de l'intégration est évoquée, le réflexe est évidemment de se tourner vers l'enseignant qui est parfois considéré à tort comme le seul acteur crédible de cette intégration en milieu scolaire. Certes, l'enseignant représente un repère dans l'environnement scolaire de l'enfant et il est pour lui l'interlocuteur naturel dans son développement éducatif. Cependant, les enseignants amenés à prendre en charge ces élèves ont besoin d'être épaulés par des spécialistes par exemple. En effet, selon Crawford et Porter, « la disponibilité des spécialistes compétents pour agir à titre de soutien à l'enseignant de classe ordinaire peut jouer un rôle crucial dans la réussite de l'intégration » (Doré, Wagner, Brunet, 1996, p 165 à 170). D'autant que certains élèves peuvent avoir besoin de services thérapeutiques individualisés, tels que l'ergothérapie. L'intervention de bénévoles, apportant un soutien à l'enseignant, comme le précisent Stainback (1989) et Falvey (1990), il s'agit là « d'augmenter les possibilités de suivi et d'encadrement ». Mais il serait faux de cantonner les acteurs de

---

<sup>7</sup> ÉDUCATION NATIONALE. *La scolarisation des enfants handicapés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>>. (Consulté le : 19-02-2013).

l'intégration aux seuls enseignants et spécialistes, surtout que la collaboration entre ces deux types d'acteurs révèle ses limites lorsque les contacts entre les enseignants d'accueil et les professionnels spécialisés sont relativement espacés, et donnent lieu à peu d'échanges sur les pratiques éducatives (Plaisance, 2000, p 175). Ainsi, les parents doivent être des acteurs omniprésents dans l'éducation et le développement de leur enfant » et il faut que les intervenants du milieu scolaire aient le réflexe de les consulter et reconnaissent la pertinence d'une réelle collaboration avec eux (Doré, Wagner, Brunet, 1996, p 173). Le législateur est d'ailleurs bien conscient de cette nécessité puisque la loi de 2005 prévoit que « les parents sont de plus étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation »<sup>8</sup>. Au-delà du fait que cette coopération avec les parents permet de faire un travail de fond favorable au développement de l'enfant, elle représente une attitude harmonieuse qui selon certains auteurs comme Dreimanis (1990), a une influence positive sur les élèves présentant une déficience intellectuelle (Doré, Wagner, Brunet, 1996, p 85). Enfin, d'autres acteurs doivent être pris en compte, notamment les autres élèves et les parents de ces enfants. (Cf. Annexe 5).

Bien sûr, il est presque utopique que chacun de ces acteurs prenne conscience de son rôle au sein du processus d'intégration d'un élève handicapé et le respecte à la perfection. Aussi, il convient d'énoncer les facteurs qui auront un impact négatif sur cette intégration, pour mieux y faire face, voire essayer de les prévenir.

### **2.2.2. Les facteurs identifiés de régression de l'intégration**

La différence entre la théorie et la pratique vient sans doute des facteurs qui n'auront pas été envisagés ou du moins ceux qui se sont manifestés inopinément. C'est bien là tout le danger des théories intégrationnistes si elles ne sont pas replacées dans un contexte précis. En effet, une telle dynamique inclusive dans le milieu scolaire peut certes aboutir à une amélioration du développement de l'enfant handicapé en abolissant sa stigmatisation et en lui accordant une place de plein droit, comme les autres enfants, dans une école ordinaire. Cependant, il n'est malheureusement pas rare que ce processus entraîne un oubli et un rejet de l'enfant parce qu'il est considéré comme égal aux autres et que ses différences fondamentales ont été banalisées. Également, des facteurs comme la compétition ou les moqueries entre élèves peuvent constituer une régression de l'intégration. Dès lors, « à perdre de vue la différence sous prétexte de diversité, on risque de diluer celle-ci dans la banalisation et dans le refus d'une différence acceptée »<sup>9</sup>. De plus, les débats théoriques entre les enseignements ordinaires et les structures spécialisées, aboutissent à des cloisonnements importants des organisations. Ces différences des conceptions de travail et ces oppositions ont un impact négatif sur les démarches de partenariat et de coopération qui sont pourtant cruciales dans l'accompagnement des jeunes handicapés mentaux (Plaisance, 2000, p 173). Il est donc essentiel de comprendre que

---

<sup>8</sup> ÉDUCATION NATIONALE. *La scolarisation des enfants handicapés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>>. (Consulté le : 19-02-2013).

<sup>9</sup> Jean-Yves Le Capitaine, *De l'intégration à la scolarisation : le choc des mots, le poids des faits*, Bulletin du CNFEDS, Université de Savoie, N° 6-7, mai 2007 [en ligne]. Disponible sur : <[http://dcalin.fr/publications/le\\_capitaine2.html](http://dcalin.fr/publications/le_capitaine2.html)> (Consulté le 12-02-2013).

chaque facteur favorisant l'intégration peut à l'inverse contribuer à la régression de ce processus s'il est mal mis en œuvre ou s'il est poussé à l'excès. C'est donc en favorisant la pluralité des facteurs d'intégration et en attribuant sa juste place à chacun qu'une réussite de l'intégration peut être espérée.

La mise en place des processus d'intégration revêt un aspect très intéressant en particulier dans les lycées professionnels où le phénomène coopératif est souvent l'élément essentiel des formations dispensées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

### **3. LES LYCÉES PROFESSIONNELS D'HOTELLERIE-RESTAURATION, UN CONTEXTE ÉDUCATIF PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU HANDICAPÉ MENTAL**

C'est de manière relativement rapide que les lycées professionnels ont développé des infrastructures adaptées à l'enseignement spécialisé. L'ULIS du lycée Renée Bonnet en est une parfaite illustration<sup>10</sup>. Il ne faut pas perdre de vue que la finalité de l'intégration de tout élève dans le milieu scolaire a pour but de favoriser son insertion professionnelle future. Ainsi, il est possible de constater que la filière hôtellerie-restauration offre des perspectives d'insertion intéressantes notamment pour les élèves présentant un handicap mental (3.1) puisque la formation se traduit par un accompagnement spécial dans un cadre qui se veut ordinaire pour n'importe quel professionnel de l'hôtellerie (3.2).

#### **3.1. L'hôtellerie-restauration, un secteur d'activité favorable à l'intégration**

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est relativement source d'emplois (3.1.1) et ce genre de formation propose des expériences assez diverses (3.1.2).

##### **3.1.1. Un secteur dynamique qui assure une insertion professionnelle**

Figurant parmi les secteurs d'activité qui embauchent le plus, l'hôtellerie-restauration se place au troisième rang des filières les plus créatrices d'emplois, après les services aux entreprises et la construction<sup>11</sup>. Ainsi, « Ces métiers ont le vent en poupe. Tous ceux qui s'engagent dans ces carrières sont assurés de trouver un emploi : les besoins en recrutement sont énormes »<sup>12</sup>. Une intégration en milieu professionnel dans l'hôtellerie-restauration constitue donc un atout majeur pour un élève handicapé mental qui sera quasiment sûr de s'insérer professionnellement dans le futur. L'exemple de l'établissement « La CÉZARENQUE » en est une illustration parfaite. En effet, cet Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) est ouvert depuis 1972 et accueille

---

<sup>10</sup> ULIS du Lycée Professionnel Renée Bonnet à Toulouse [en ligne]. Disponible sur: <<http://renee-bonnet.entmip.fr/vie-de-l-etablissement/blog-sur-la-difference/classe-ulis/>> (Consulté le 10-01-2013).

<sup>11</sup> JOURNAL L'Hôtellerie-Restauration, *Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration : il y en a pour tous les goûts* [en ligne]. Disponible sur : <[https://www.lhotellerie-restauration.fr/Emploi/Article/2007\\_10\\_Emploi\\_Formation/metiers-hotellerie-restauration.htm](https://www.lhotellerie-restauration.fr/Emploi/Article/2007_10_Emploi_Formation/metiers-hotellerie-restauration.htm)> (Consulté le 18-02-2013).

<sup>12</sup> CARIFOREF Midi-Pyrénées, *L'hôtellerie-Restauration en Midi-Pyrénées*, décembre 2005 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/essentiel\\_metiers/essentiel\\_metiers\\_hotel.pdf](http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/essentiel_metiers/essentiel_metiers_hotel.pdf)> (Consulté le 21-02-2013).

90 personnes reconnues travailleurs handicapés. Situé dans la ville de Concoules (Gard), ses activités tournent autour de la restauration avec une fromagerie, une boulangerie, une pâtisserie-biscuiterie, une confiserie, une charcuterie ainsi que la confection de plats préparés et une activité de traiteur<sup>13</sup>.

Cette formidable capacité d'insertion vient de la formation qui mise sur la faculté d'adaptation et la diversité des expériences de l'élève.

### **3.1.2. Une faculté d'adaptation renforcée grâce à la diversité des expériences**

La formation professionnelle est facteur d'employabilité puisqu'elle a pour but de favoriser l'adaptation du futur salarié au poste de travail, d'acquérir certaines qualifications, prévenir les risques d'inadaptation et d'améliorer aussi le niveau culturel<sup>14</sup>. Les enseignements concrets proposés dans les lycées professionnels et notamment ceux de l'hôtellerie-restauration permettent aux élèves « d'acquérir une première qualification professionnelle destinée à permettre aux élèves de s'insérer dans la vie active ou de poursuivre une formation ultérieure »<sup>15</sup>. La diversité des expériences qui favorise à la fois le travail en équipe et aussi les savoir-faire individuels permet à l'élève de s'adapter et de développer des capacités d'attention qui lui seront très utiles plus tard dans son métier et même au quotidien.

Ces formations permettent aussi à l'élève d'être immergé dans un cadre professionnel classique et non pas justement adapté « sur-mesure » à son handicap comme cela peut être le cas dans des classes d'enseignement spécialisé. Ainsi, toutes ses facultés d'adaptation devront être mobilisées et développées.

## **3.2. Une frontière subtile entre enseignement spécialisé et enseignement classique**

Ce sont les pratiques d'enseignement variées ainsi que les outils pédagogiques mobilisés dans ces formations professionnelles qui vont créer un environnement propice au développement des capacités de l'enfant handicapé.

### **3.2.1. Des pratiques pédagogiques variées : entre théorie et pratique**

Le recours à la pratique, en plus de la théorie, permet d'avoir un support « censé être plus parlant et « concret », et donc plus accessible »<sup>16</sup>. L'enseignement de l'hôtellerie-restauration mobilise plusieurs méthodes pédagogiques

---

<sup>13</sup> ESAT La Cézarenque [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.reseau-gesat.com/Gesat/Gard,30/Concoules,11303/esat-la-cezarenque,e506/>>. (Consulté le 24-02-2013)

<sup>14</sup> SABBAR B., agrégé d'économie et de gestion, professeur en classes de BTS tertiaires, cours sur *l'individu au travail* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.sabbar.fr/sabbar/Themes%20Droit/L'individu%20au%20travail/L%E2%80%99individu%20au%20travail/L\\_adaptation\\_\\_l\\_emploi\\_par\\_la\\_formation\\_profes.htm](http://www.sabbar.fr/sabbar/Themes%20Droit/L'individu%20au%20travail/L%E2%80%99individu%20au%20travail/L_adaptation__l_emploi_par_la_formation_profes.htm)> (Consulté le 22-02-2013).

<sup>15</sup> RAPPORT PUBLIC, *La formation professionnelle tout au long de la vie*, élaboré par un comité de pilotage à partir des enquêtes effectuées par la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000627/0000.pdf>> (Consulté le 22-02-2013)

<sup>16</sup> JELLAB Aziz, *Les enseignants de lycée professionnel et leurs pratiques pédagogiques : entre lutte contre l'échec scolaire et mobilisation des élèves*, Revue française de sociologie, 2005/2 Vol. 46, p.303 [en ligne].

qui peuvent d'ailleurs être combinées à l'infini. La pédagogie active, la pédagogie technologique et la pédagogie socialisée constituent sans doute les trois pratiques incontournables de l'enseignement dans cette filière professionnelle (Cf. Annexe 6). La pédagogie traditionnelle, « qui est peu utilisée en lycée professionnel car elle est centrée sur l'enseignant et le savoir (triangle pédagogique de Jean Houssaye) », est une méthode un peu marginale dans ce type de formation plus pratique que théorique<sup>17</sup>.

### 3.2.2. Des outils pédagogiques adaptés et différents en lycée professionnel

La force de l'enseignement professionnel réside dans sa capacité à mobiliser plusieurs outils pédagogiques qui vont permettre à l'élève « d'accrocher ». Contrairement à l'enseignement traditionnel basé sur une assimilation passive, l'enseignement professionnel se veut interactif avec, par exemple, le recours aux travaux de groupe. Également, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication en Éducation (TICE) est plus fréquente voire nécessaire. Les supports vidéo, imagés, ainsi que les activités ludiques et les exercices concrets stimulent l'élève en mobilisant ses sens et son attention<sup>18</sup>. La formation professionnelle pour les élèves porteurs d'un handicap mental est donc un véritable atout d'intégration. L'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) du lycée Gabriel-Péri accueille principalement des élèves autistes et trisomiques 21 et effectue avec eux un véritable travail de découverte professionnelle ainsi qu'une mise en perspective au niveau social et professionnel<sup>19</sup>.

## CONCLUSION

**L**a loi du 11 février 2005 sur le handicap intitulée « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pourrait apparaître comme le symbole de l'aboutissement de l'action éducative, notamment, autour de la question de l'intégration du handicap en milieu scolaire. Pourtant, cette avancée législative remarquable, ainsi que les outils institutionnels associés ne peuvent suffire à faire du système éducatif un environnement favorable au développement des personnes handicapées mentales.

En effet, l'égalité de droit est une chance et un but qu'il ne faut cesser de poursuivre. Mais l'égalité de fait est une utopie qu'il serait contreproductif voire dangereux d'envisager en particulier dans le milieu éducatif. Ainsi chacun conviendra qu'avoir les mêmes droits à l'éducation ne signifie pas disposer des mêmes capacités à assimiler les enseignements. Il est aisé de comprendre qu'un enfant handicapé mental, quels que soient les moyens matériels mis à sa disposition, ne pourra pas apprendre à un rythme identique les mêmes notions qu'un

---

Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-2-page-295.htm>>. (Consulté le 26-02-2013).

<sup>17</sup> GERONY P., Cours de didactique disciplinaire, *Les courants pédagogiques*, 25 janvier 2013.

<sup>18</sup> JELLAB Aziz, *Les enseignants de lycée professionnel et leurs pratiques pédagogiques : entre lutte contre l'échec scolaire et mobilisation des élèves*, Revue française de sociologie, 2005/2 Vol. 46, p.306-307[en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-2-page-295.htm>>. (Consulté le 26-02-2013).

<sup>19</sup> BEPMALE N., *Une formation professionnelle pour des élèves porteurs d'un handicap mental : L'unité pédagogique d'intégration au lycée Gabriel-Péri*, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-empan-2008-1-page-151.htm>>. (Consulté le 28-02-2013)

enfant sans handicap. En considérant seulement les aspects légaux, matériels et même l'aspect brut de l'enseignement, l'égalité des chances a encore beaucoup de choses à faire.

Dès lors, le trait d'union entre un système éducatif inégalitaire ou utopiste et un système éducatif qui tient compte des différences de chacun pour mieux les exploiter, n'est autre que la pédagogie de l'enseignant et l'adaptation de ses méthodes d'apprentissage en fonction de ses élèves. Un enseignant soucieux du bon développement cognitif de ses élèves ne peut se contenter de délivrer son enseignement sous une forme brute et inadaptée, quelles que soient les capacités de l'élève qu'il a en face de lui. A fortiori, un professeur doit remettre en question les méthodes qu'il utilise pour enseigner lorsqu'il est face à un élève handicapé mental ou présentant de grandes difficultés.

Mais la pédagogie, en particulier lorsqu'elle est confrontée au handicap mental, ne peut se suffire à elle-même. Elle doit faire l'objet d'un partenariat attentif à l'élève et ne doit négliger aucun acteur amené à entrer dans ce processus de développement de l'enfant. Les éducateurs spécialisés, les bénévoles, les associations, les parents, les camarades représentent autant de paramètres que l'enseignant va devoir inclure dans sa démarche d'accompagnement de l'élève handicapé mental. Qu'il s'agisse d'ailleurs d'une école spécialisée ou non et d'un handicap plus ou moins important.

Le système éducatif ne doit pas être envisagé comme un cercle fermé qui s'auto-suffit. Un tel système mettrait en péril le développement des élèves, en particulier ceux qui ont besoin de plus d'attention. Il est donc nécessaire de concevoir le milieu scolaire comme un médiateur entre les différents acteurs contribuant à l'intégration d'un enfant handicapé.

## **PROBLÉMATISATION ET HYPOTHESES DE RECHERCHE**

Nous avons vu tout au long de la revue de littérature qu'il existait un débat concernant les types d'intégration pour favoriser l'apprentissage et l'intégration des personnes handicapées mentales en milieu scolaire. Nous avons étudié les concepts de *mainstreaming* et d'inclusion notamment, qui font débat. La revue de littérature fait également apparaître les différentes structures existantes dans le système éducatif français notamment, mais aucun travail de recherche n'a répondu au mode d'intégration idéal pour l'apprentissage des personnes handicapées mentale dans les filières d'hôtellerie-restauration. Je chercherai donc à savoir, à travers mon mémoire de deuxième année, **quel mode d'intégration est le plus favorable aux personnes handicapées mentales dans les filières d'hôtellerie-restauration ?** Mes hypothèses seront les suivantes :

- Le *mainstreaming* est le meilleur système pour l'intégration des enfants handicapés mentaux en hôtellerie-restauration. (*Hypothèse générale*).
- L'intégration des enfants handicapés en hôtellerie restauration passe par : la prise en compte des besoins réels de chaque élèves/ par un contact au plus proche du milieu ordinaire. (*Hypothèses opérationnelles*).

## BIBLIOGRAPHIE

AUBLÉ JP., BELMONT B., LANTIER N., VERILLON A., WAYSAND E. *Enfants handicapés à l'école : des instituteurs parlent de leurs pratiques*, INRP L'Harmattan, 1994.

BEAUCHER Hélène, *La situation des élèves en situation de handicap en Europe*, Juillet 2012, Centre des ressources et d'ingénierie documentaire. Disponible sur : <http://www.ciep.fr/dossierdoc/docs/synthese-documentaire-scolarisation-eleves-situation-handicap-en-europe.pdf> (Consulté le 26-02-2012).

BEPMALE Nathalie, *Une formation professionnelle pour des élèves porteurs d'un handicap mental : L'unité pédagogique d'intégration au lycée Gabriel-Péri*, Empan, 2008/1 n° 69, p. 151-160. DOI : 10.3917/empan.069.0151 [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.cairn.info/revue-empan-2008-1-page-151.htm>>. (Consulté le 28-02-2013)

BRUNET Jean-Pierre, DORÉ Robert, WAGNER Serge, *Réussir l'intégration scolaire : la déficience intellectuelle*, Les éditions Logiques, 1996.

CARIFOREF Midi-Pyrénées, *L'hôtellerie-Restauration en Midi-Pyrénées*, décembre 2005 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/essentiel\\_metiers/essentiel\\_metiers\\_hotel.pdf](http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/essentiel_metiers/essentiel_metiers_hotel.pdf)> (Consulté le 21-02-2013).

ÉDUCATION NATIONALE. *La scolarisation des enfants handicapés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>>. (Consulté le : 19-02-2013).

ESAT La Cézarenque [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.reseau-gesat.com/Gesat/Gard,30/Concoules,11303/esat-la-cezarenque,e506/>>. (Consulté le 24-02-2013)

GERONY Paul, Cours de didactique disciplinaire, *Les courants pédagogiques*, 25 janvier 2013.

JELLAB Aziz, *Les enseignants de lycée professionnel et leurs pratiques pédagogiques : entre lutte contre l'échec scolaire et mobilisation des élèves*, Revue française de sociologie, 2005/2 Vol. 46, p.303- 306- 307 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-2-page-295.htm>>. (Consulté le 26-02-2013).

JOURNAL L'HÔTELLERIE-RESTAURATION, *Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration : il y en a pour tous les goûts* [en ligne]. Disponible sur : < [https://www.lhotellerie-restauration.fr/Emploi/Article/2007\\_10\\_Emploi\\_Formation/metiers-hotellerie-restauration.htm](https://www.lhotellerie-restauration.fr/Emploi/Article/2007_10_Emploi_Formation/metiers-hotellerie-restauration.htm) > (Consulté le 18-02-2013).

LAMBERT Jean-Luc. *Enseignement spécial et handicap mental*, Pierre Mardaga, 1981.

LAROUSSE, *Dictionnaire Larousse* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>> (Consulté le 12-01-2013 et 17-01-2013).

LE CAPITAINE Jean-Yves., *De l'intégration à la scolarisation : le choc des mots, le poids des faits*, Bulletin du CNFEDS, Université de Savoie, N° 6-7, mai 2007 [en ligne]. Disponible sur : <[http://dcalin.fr/publications/le\\_capitaine2.html](http://dcalin.fr/publications/le_capitaine2.html)>

LEGIFRANCE. *Article L.114 de la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005* [en ligne]. Disponible sur:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id> > (Consulté le 12-01-2013).

LIBERMAN Romain, *Handicap et maladie mentale*, Que sais-je ?, PUF, 1988

MADOUCHE Madjid, *Étude comparative des politiques du handicap dans plusieurs pays Européens*, Octobre 2006, p 64 à 66 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.besancon.fr/gallery\\_files/site\\_1/346/9074/13829/etudecomparative.pdf](http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/9074/13829/etudecomparative.pdf)>

PHILIP Christine, *Le handicap mental et psychique : la déficience intellectuelle ou le retard mental avec troubles associés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ash-nord77.accreteil.fr/file/Lehandicapmentalpsychiqueformatok.pdf>>. (Consulté le 19-01-2013)

PLAISANCE Eric, CHAUVIÈRE Michel, *L'école face aux handicaps : éducation spéciale ou éducation intégrative ?*, Presses Universitaires de France, 2000.

RAPPORT PUBLIC, *La formation professionnelle tout au long de la vie*, Cour des comptes et des chambres régionales des comptes [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000627/0000.pdf>> (Consulté le 22-02-2013).

ROY Josée, *L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté*, 1996, p 20 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0413.pdf>>. (Consulté le 22-02-2013).

SABBAR B., *L'individu au travail* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.sabbar.fr/sabbar/Themes%20Droit/L'individu%20au%20travail/L%E2%80%99individu%20au%20travail/L\\_adaptation\\_\\_1\\_emploi\\_par\\_la\\_formation\\_profe.htm](http://www.sabbar.fr/sabbar/Themes%20Droit/L'individu%20au%20travail/L%E2%80%99individu%20au%20travail/L_adaptation__1_emploi_par_la_formation_profe.htm)> (Consulté le 22-02-2013).

SAULUS Georges, *Vous êtes handicapé ? Qu'à cela ne tienne... Regard critique sur l'évolution du concept de handicap mental* » [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2012-1-page-43.htm> /> (Consulté le 19-02-2013).

SIMON Jean, *L'intégration scolaire des enfants handicapés*, Presses Universitaires de France, 1988.

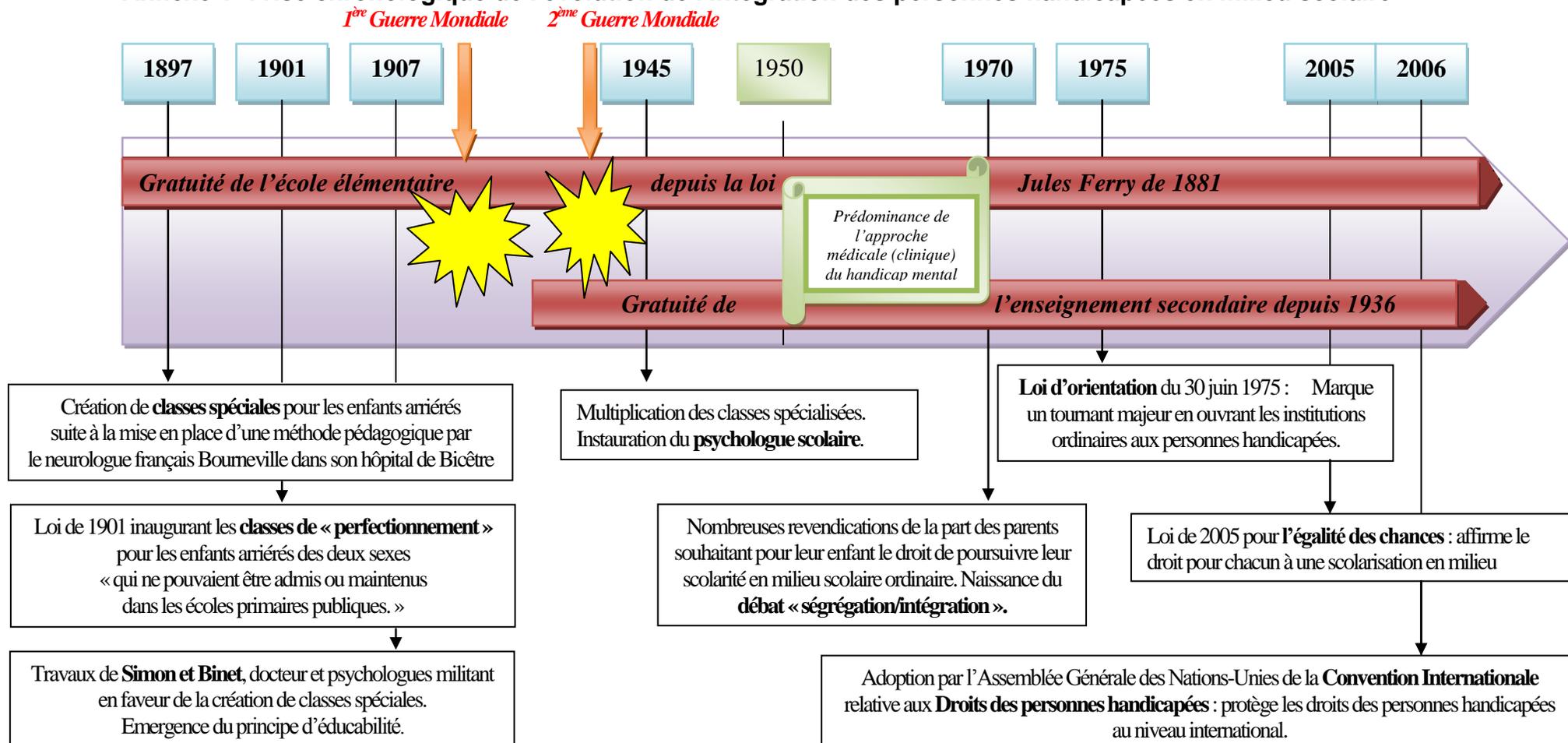
## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LA QUESTION ANCIENNE DE LA COMPLEXITÉ DU HANDICAP MENTAL DANS L'APPRENTISSAGE SCOLAIRE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Les théories pédagogiques basées sur les différents symptômes du handicap mental.....	4
1.1.1. Les définitions du handicap mental .....	4
1.1.2. La prise en compte des différents niveaux de handicap mental.....	4
1.2. Évolution de la prise en charge du handicap mental dans le milieu éducatif..	5
1.2.1. Le rejet catégorique des personnes handicapées dans le système éducatif.....	5
1.2.2. L'intégration progressive des personnes handicapées en milieu scolaire	5
<b>2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTÉGRATION DU HANDICAP MENTAL DANS LE SYSTEME ÉDUCATIF .....</b>	<b>6</b>
2.1. Les processus et systèmes mis en place pour faciliter l'intégration.....	6
2.1.1. Les différents modèles d'intégration selon les pays .....	6
2.1.2. Des pratiques pédagogiques et des infrastructures multiples.....	7
2.1.2.1. Les différents modèles d'enseignement .....	7
2.1.2.2. Les infrastructures multiples.....	7
2.2. Les divers acteurs de l'intégration, leurs rôles et leurs limites .....	8
2.2.1. Le rôle des acteurs essentiels à l'intégration .....	8
2.2.2. Les facteurs identifiés de régression de l'intégration.....	9
<b>3. LES LYCÉES PROFESSIONNELS D'HOTELLERIE-RESTAURATION, UN CONTEXTE ÉDUCATIF PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU HANDICAPÉ MENTAL .....</b>	<b>10</b>
3.1. L'hôtellerie-restauration, un secteur d'activité favorable à l'intégration .....	10
3.1.1. Un secteur dynamique qui assure une insertion professionnelle .....	10
3.1.2. Une faculté d'adaptation renforcée grâce à la diversité des expériences .....	11
3.2. Une frontière subtile entre enseignement spécialisé et enseignement classique .....	11
3.2.1. Des pratiques pédagogiques variées : entre théorie et pratique .....	11
3.2.2. Des outils pédagogiques adaptés et différents en lycée professionnel..	12
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>12</b>
<b>PROBLÉMATISATION ET HYPOTHESES DE RECHERCHE.....</b>	<b>13</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>14</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>16</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>17</b>

## TABLE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b> - Frise chronologique de l'évolution de l'intégration des personnes handicapées en milieu scolaire .....	18
<b>Annexe 2</b> - Définitions des deux concepts intégrationnistes .....	19
<b>Annexe 3</b> - Graphique récapitulatif des différentes méthodes d'intégration adoptées par des pays .....	20
<b>Annexe 4</b> - Tableau explicatif des quatre grands modèles d'enseignements .....	21
<b>Annexe 5</b> - Les principaux acteurs de l'intégration .....	22
<b>Annexe 6</b> - Les différentes méthodes d'enseignement de l'hôtellerie-restauration .....	23

## Annexe 1- Frise chronologique de l'évolution de l'intégration des personnes handicapées en milieu scolaire



**Sources :** *Enfants handicapés à l'école, des instituteurs parlent de leurs pratiques*, 1994, p16-17.

Plaisance Eric, *L'école face aux handicaps, Education spéciale ou éducation intégrative ?*, 2000, p 16

Saulus Georges, «*Vous êtes handicapé ? Qu'à cela ne tienne...*» *Regard critique sur l'évolution du concept de handicap mental* », disponible sur : <http://www.caim.info/revue-le-carnet-psy-2012-1-page-43.htm/>

Loi 2005 sur le site Légifrance., disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>

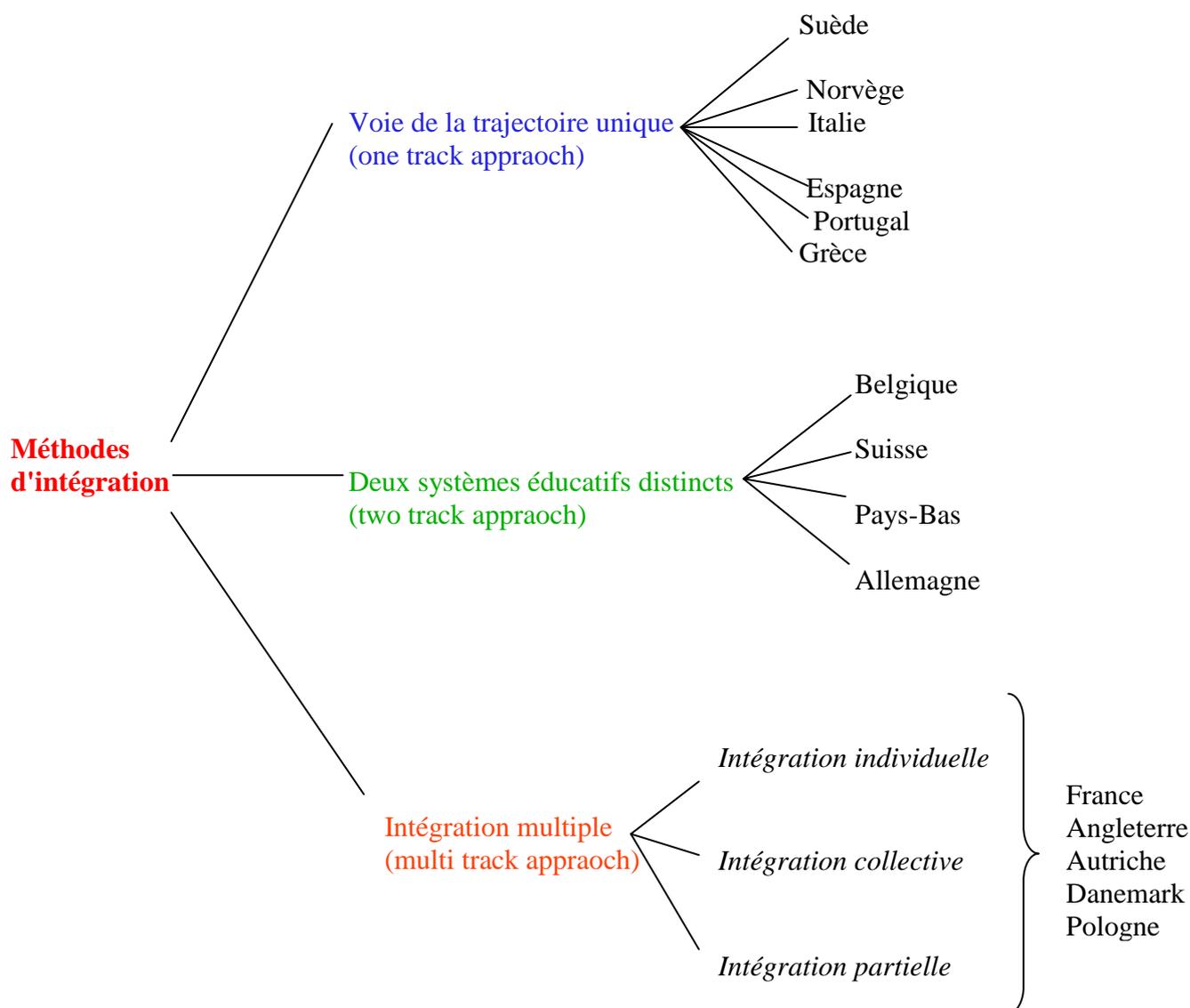
## Annexe 2 - Définitions des deux concepts intégrationnistes

- **Méthode du mainstreaming** : concept basé sur la mise en œuvre du principe de normalisation qui signifie, dans le domaine scolaire, « que les élèves handicapés et en difficulté doivent avoir accès à une formation adaptée à leurs besoins, mais que celle-ci doit être dispensée dans l'environnement le plus normal possible ».
- **Méthode de l'inclusion totale** : Défendue par Stainback et d'autres (1992), elle « institue l'intégration de façon plus radicale et plus systématique, et met l'accent sur les applications pratiques de l'intégration ». Contrairement à la thèse du mainstreaming, qui choisit d'intégrer les élèves handicapés mentaux dans un système classique tout en conservant des moments « d'exclusion » leur permettant d'avoir accès à un enseignement spécialisé, le concept de l'intégration totale mise sur une inclusion entière qui souhaite une fusion entre l'éducation spéciale et l'enseignement régulier.

**Sources :** ROY Josée, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement primaire, avec la collaboration de M. Lamarre Jean, agent de recherche, et la collaboration d'appoint à la recherche, de M. Claude Beauchesne, *L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté*, 1996 , p 20.

Disponible sur : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0413.pdf>  
(Consulté le 22-02-2013)

### Annexe 3 - Graphique récapitulatif des différentes méthodes d'intégration adoptées par des pays



#### Définitions

-*Intégration individuelle* : conçoit la présence d'un élève handicapé dans une classe ordinaire

-*Intégration collective* : permet à un groupe d'enfants handicapés qui dépendent d'une classe spéciale, d'être dans une école ordinaire.

-*Intégration partielle* : aménage la scolarité d'un enfant handicapé en le plaçant pour un temps donné dans une classe ordinaire.

#### Sources :

BEAUCHER Hélène, *La situation des élèves en situation de handicap en Europe*, Juillet 2012, Centre des ressources et d'ingénierie documentaire, p12-13. Disponible sur : <http://www.ciep.fr/dossierdoc/docs/synthese-documentaire-scolarisation-eleves-situation-handicap-en-europe.pdf> (Consulté le 26-02-2013)

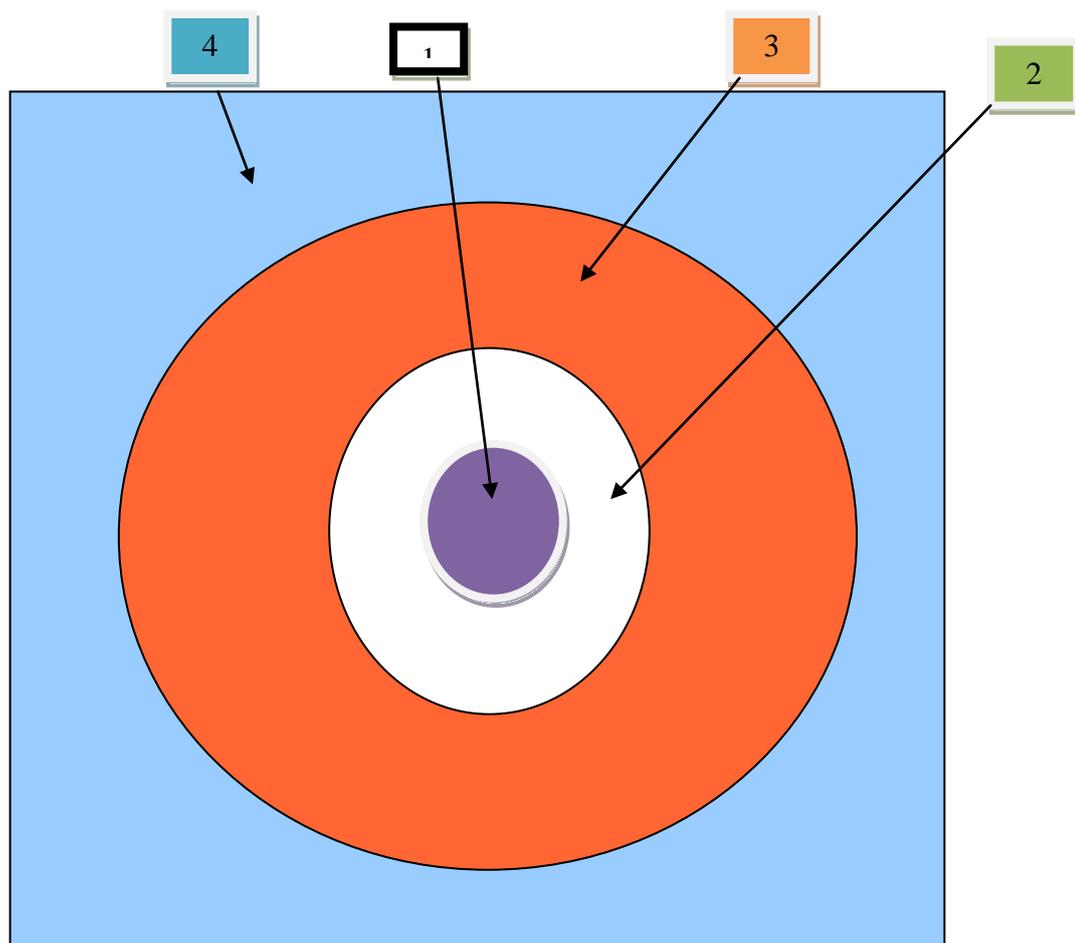
Plaisance Eric, *L'école face aux handicaps, Education spéciale ou éducation intégrative ?*, 2000, p 20-21

#### Annexe 4 - Tableau explicatif des quatre grands modèles d'enseignements

<b>Méthodes d'enseignement</b>	<b>Théoriciens et dates de publication des travaux</b>	<b>Explication de la méthode</b>
<b>Apprentissage individuel</b>	<i>Itard et Seguin (1806)</i>	Adapte le programme au rythme du développement de l'enfant
<b>Apprentissage coopératif</b>	<i>Les frères David et Roger Johnson (1989)</i>	Modèle bâti sur la coopération plutôt que sur la compétition ou l'individualisme (l'élève doit prendre conscience que sa réussite personnelle dépend de la réussite du groupe...)
<b>Apprentissage par activités</b>	<i>Crawford et Porter (1992)</i>	Cette méthode met en évidence l'atout pédagogique des expériences directes essentiellement au primaire et au secondaire (jeux de rôles et activités multiples)
<b>Enseignement par les pairs (ou tutorat)</b>	<i>Crawford et Porter (1992)</i>	Des élèves seront désignés « tuteurs » et seront investis d'une réelle mission d'assistance à l'égard des élèves identifiés comme ayant besoin du tutorat. La coopération va se faire ici par la responsabilisation du tuteur envers le tuteuré et par l'identification du tuteuré au tuteur qui est son pair.

**Sources :** Doré, Wagner, Brunet, *Réussir l'intégration scolaire*, 1996, Chapitre 11 : p 149 à 163.

## Annexe 5 - Les principaux acteurs de l'intégration



### Légende explicative :

- 1** L'enfant handicapé : Il est un « acteur-agit » puisqu'il représente véritablement l'enjeu de cette intégration.
- 2** Les autres élèves de la classe : Ils sont acteurs de ce processus d'intégration car leur accueil ainsi que leurs regards portés sur l'enfant handicapé vont influencer beaucoup de comportements. Gingras (1980) souligne en effet, que l'acceptation de la part de ces élèves est un facteur important dans le développement de l'élève handicapé. Comme le remarquent Hannah et Parker (1980), il faut que les autres élèves puissent comprendre que leur camarade handicapé a besoin de passer plus de temps qu'eux avec l'enseignant
- 3** Les parents : Les parents de l'élève handicapé jouent un rôle très important comme cela a été explicité. Également, les parents des autres élèves doivent être informés et préparés pour que la venue d'un élève handicapé dans la classe de leur enfant n'entraîne pas des curiosités ou des réflexions malsaines.
- 4** Les enseignants et éducateurs spécialisés : Ils constituent le « cadre-repère » de cette intégration et doivent non seulement se coordonner entre eux mais également organiser une coordination efficace avec les parents et les autres acteurs de l'intégration

Sources : Simon Jean, *L'intégration scolaire des enfants handicapés*, 1988, p30 à 45

## Annexe 6 - Les différentes méthodes d'enseignement de l'hôtellerie-restauration

Doctrines pédagogiques	Théoriciens et dates de publications	Explications de la méthode
<b>La pédagogie active</b>	<i>Freinet (1919)</i>	L'activité est importante, les élèves doivent construire leur savoir. Pédagogie centrée sur l'élève comme enfant, un élève qui "construit" son savoir, s'approprie personnellement les connaissances et les procédures. Mise en place sous forme d'ateliers expérimentaux par exemple, donc atelier de pratique.
<b>La pédagogie technologique</b>	<i>Skinner (1958)</i>	On détermine d'abord les compétences des élèves et on va construire un savoir adapté à ses compétences. Pour chaque thème de cours, on détermine alors un objectif général qui constitue le but final du cours, et on détermine des objectifs opérationnels qui sont chronologiques et qui constituent les étapes du cours. L'enseignant mesure le degré d'acquisition de chaque objectif opérationnel pour pouvoir passer au suivant. Tant qu'un objectif n'est pas atteint, on recommence. Il s'agit de rendre l'élève actif en lui proposant un savoir programmé à découvrir ou à reconstruire. C'est une pédagogie par objectif.
<b>La pédagogie socialisée</b>	<i>Makarenko (1917)</i>	Travail de la socialisation, de l'expression. Centrée sur un enfant membre de la communauté sociale et sujet social (sociocentrisme). Elle entend former un homme social, éduqué socialement.

**Sources** : Cours de didactique disciplinaire de Paul Gérony, 25 janvier 2013, « *Les courants pédagogiques* ».

## RÉSUMÉ

La question de l'intégration du handicap mental en milieu scolaire relève d'une complexité qui a un caractère relativement ancien. Du rejet catégorique des personnes handicapées mentales à leur insertion progressive au sein du système éducatif, des siècles se sont écoulés. Avec eux, de nombreuses théories, études, travaux scientifiques et autres ont défilé en vue d'améliorer cette intégration et de favoriser ainsi l'accès à l'éducation pour tous.

Mais les progrès opérés dans ce domaine sont les fruits, non seulement d'une évolution certaine de la société, mais également et surtout de la recherche de principes pédagogiques permettant le développement des élèves. Parallèlement à ces méthodes d'éducation, la mise en place d'infrastructures a permis une avancée considérable dans la prise en charge du handicap mental par le système éducatif.

Enfin, la prise de conscience du rôle de différents acteurs de l'intégration, autres que l'enseignant et les éducateurs spécialisés, marque un tournant : l'école accompagne ces enfants handicapés en partenariat avec les parents, les éducateurs, les bénévoles et toutes les personnes susceptibles de permettre ce développement éducatif.

Bien qu'encore imparfaite, l'intégration scolaire des personnes handicapées mentales est relativement poussée dans les lycées professionnels qui disposent d'un panel de formations favorisant un apprentissage au plus près des conditions requises dans les milieux professionnels. Ces enseignements dispensés en vue d'une insertion professionnelle dans la société vont miser sur les facultés d'adaptation et exploiter le savoir-faire de l'élève handicapé mental qui pourra s'épanouir dans une filière comme l'hôtellerie-restauration où travail individuel et en équipe cohabitent.

**Mots clés** : Intégration – Handicap mental – Mainstreaming – Inclusion – Éducation spécialisée